



L'économie de marché libérale et sociale

Document adopté par le Congrès du PDC suisse du 14 février 2009 à Soleure

1. Situation initiale

« L'économie de marché moderne n'est pas une économie débridée dictée par la loi de la jungle (...) mais une économie de marché qui implique des obligations sociales, qui permet aux individus de s'épanouir, qui met en valeur les particularités de chaque personne et qui accorde des gains en fonction du mérite. C'est cela que j'appelle l'économie de marché moderne. » (Ludwig Erhard, Congrès de la CDU 1948).

Soixante ans plus tard, les propos tenus par le père de l'économie sociale de marché ne pourraient être plus modernes. En effet, la crise actuelle des marchés financiers et de l'économie soulèvent des questions fondamentales sur la durabilité du système économique actuel ainsi que sur la responsabilité entrepreneuriale. De l'avis du PDC, les événements actuels montrent ce qu'il advient lorsque certains privilégient le profit à court terme au détriment de la réflexion à long terme et lorsqu'on néglige l'équilibre entre les valeurs économiques individuelles et collectives. Ce n'est pas l'économie de marché en soi qui a défailli : ce système a fait ses preuves en tant que régime économique. Il a permis à notre pays de faire des progrès à plus d'un titre et il a contribué à son développement et à sa prospérité. Ce sont plutôt certains acteurs qui ont défailli en s'arrogeant trop de libertés et en n'assumant pas suffisamment leur responsabilité. Des vertus qui ont fait leurs preuves comme la prudence et le bon sens, la décence et la modestie ainsi que la coresponsabilité pour le tout ont parfois été perdues. Cette évolution a été possible voire encouragée par les effets pervers du système qui était et est axé sur une politique entrepreneuriale à court terme et non pas à long terme.

Pour éviter que de telles dérives ne se reproduisent à l'avenir, le système doit être réajusté : revenons à la maxime de Ludwig Erhard, revenons à une politique entrepreneuriale à long terme et durable. Le PDC veut remettre à l'ordre du jour les principes fondamentaux de l'économie sociale de marché en mettant en place des incitations allant en ce sens, que ce soit au moyen de règles législatives ou par le biais de l'autorégulation.

2. Nos critères pour une politique de marché libérale et sociale

Depuis des décennies, l'économie de marché libérale et sociale marque de son empreinte la réflexion et l'action du PDC. Elle sous-tend le respect des principes fondamentaux de liberté et d'équité. Seule la conjonction de ces deux éléments permet l'épanouissement et crée confiance et prospérité.

Selon le PDC, le développement économique doit en fin de compte servir les intérêts communs de tous. L'économie n'est pas un but en soi mais un moyen de promouvoir le bien-être commun. La liberté entrepreneuriale implique la responsabilité entrepreneuriale. L'économie de marché libérale et sociale repose sur la responsabilité propre de chaque individu et sur la solidarité envers les plus faibles. Les prestations sociales ne peuvent être garanties que si le capital nécessaire a pu être constitué au préalable par une économie dynamique. L'Etat et les partenaires sociaux créent les conditions-cadres pour la croissance économique alors que ce sont les entreprises qui génèrent la croissance et des emplois sur la base d'initiatives privées. Pour ce faire, il faut une concurrence loyale et internationale, sans distorsions sur le marché.

Une économie dynamique est la mieux à même de garantir la stabilité des prix, le plein emploi, des formes de travail favorables aux familles et la pérennité du système social.

Malgré la crise financière, il y a lieu de constater que la très grande majorité des entreprises sont dirigées de manière exemplaire et font preuve d'anticipation. Il convient de les soutenir et de les renforcer. Ce faisant, une attention toute particulière doit être portée aux PME qui sont la colonne vertébrale de notre économie. Parallèlement, le PDC rappelle ses devoirs à l'économie et il appelle les organes dirigeants à prêter davantage d'attention aux principes éthiques fondamentaux en matière de gestion. L'optimisation des gains à court terme, la mentalité axée uniquement sur les résultats trimestriels et les excès des systèmes de rémunération et d'incitation constituent une menace pour la cohésion sociale, pour la paix du travail et pour l'ordre économique libéral de notre pays. De tels comportements qui vont à l'encontre du développement durable de notre économie et des intérêts à long terme des partenaires financiers et des actionnaires sont incompatibles avec nos principes fondamentaux et ils sont réprouvés par le PDC.

Dans notre société du savoir, nous sommes confrontés à des marchés ouverts, à la globalisation et à des défis démographiques. Le renforcement de la concurrence européenne et internationale afin d'attirer les meilleurs cerveaux est l'une des conséquences de cette évolution. La recherche, l'innovation et la formation sont primordiales pour la croissance économique. Pour un pays qui, comme la Suisse, n'a que peu de matières premières, il est indispensable de disposer des meilleurs cerveaux. Les conditions-cadres doivent être améliorées pour créer un climat plus propice à la recherche et à la formation. Il s'agit notamment de mieux prendre en compte la concrétisation des résultats de la recherche et du développement dans la pratique.

Le PDC soutient une économie durable tournée vers l'avenir qui préserve l'espace de vie et qui respecte les ressources naturelles. Le PDC est convaincu que les objectifs économiques et écologiques ne sont pas antinomiques mais qu'ils sont compatibles et bénéfiques. La protection de l'environnement offre des chances économiques : les conditions-cadres politiques doivent être aménagées de façon à ce que la Suisse puisse exploiter au mieux ces chances.

3. Nos exigences

Pour le PDC, les mesures suivantes sont prioritaires pour faire face à la crise économique actuelle et appliquer les principes de l'économie de marché libérale et sociale :

3.1 Garantir les emplois des jeunes et des personnes plus âgées

Le PDC met l'accent sur la création et le maintien des emplois. Chaque chômeur est un chômeur de trop. Les jeunes employés et les plus âgés sont tout particulièrement touchés par les mesures d'économie. Le PDC demande que des mesures ciblées soient prises pour améliorer les chances de ces personnes sur le marché du travail et garantir leur sécurité sociale.

Employé-e-s plus âgés :

- a. Les désavantages que les employés plus âgés rencontrent sur le marché du travail doivent être supprimés. En 2005, le PDC a déposé un postulat demandant de modifier la réglementation relative aux bonifications de vieillesse LPP (Postulat 05.3651 Bonifications de vieillesse LPP. Améliorer les perspectives d'emploi des seniors http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20053651). Malgré le refus du Conseil fédéral, le PDC défend toujours l'idée que les prestations versées par les employeurs au titre de la prévoyance professionnelle sont trop élevées pour les employés de plus de 55 ans. Par conséquent, le PDC demande un taux de cotisation linéaire et uniforme – quel que soit l'âge des employés.
- b. Lors de la révision actuelle de la LPP, des mesures doivent être prises afin que les personnes qui quittent une entreprise à quelques années de la retraite puissent rester affiliées à la prévoyance vieillesse aux mêmes conditions avec le statut de membre externe.

Jeunes employé-e-s :

- c. Pour contrer une hausse du chômage des jeunes durant la phase actuelle, les entreprises qui offrent des places de stage aux jeunes en formation, à ceux qui sont en fin d'apprentissage ou fraîchement diplômés d'une haute école doivent être soutenues. Ces employés doivent être exonérés des primes AVS et assurance-chômage **au maximum pendant une année** mais les comptes des personnes concernées doivent néanmoins être crédités. Comme il s'agit d'une mesure de soutien, cette règle doit être légalement limitée à 5 ans. En revanche, il y a lieu d'empêcher que des postes de travail réguliers soient transformés en place de stage.

3.2 Alléger fiscalement les familles : soutenir la consommation

- a. L'allègement de la charge fiscale des familles revêt une importance primordiale pour le PDC : le fait de soulager le budget des familles permet de renforcer directement la consommation intérieure.

- b. Le PDC demande d'une part des mesures immédiates afin d'alléger le plus rapidement possible la charge fiscale des familles. Elles consistent en l'introduction d'une déduction pour la garde des enfants et d'une déduction pour la formation ainsi que d'une défiscalisation des allocations pour enfants et pour la formation professionnelle. Parallèlement, pour les familles avec enfants, le PDC demande de mettre en place un barème fiscal – se basant sur le système actuel - qui soit dégressif en fonction du nombre d'enfants (« barème enfants ») : plus une famille a d'enfants, moins elle sera imposée.
- c. Afin d'obtenir les effets escomptés sur la consommation intérieure, le PDC demande que ces mesures soient appliquées immédiatement. La réforme de l'imposition des familles doit entrer en vigueur rapidement afin qu'elle déploie déjà ses effets lors du paiement de l'impôt 2010.

3.3 Renforcer la responsabilité entrepreneuriale

- a. Nous attendons des entreprises qu'elles assument leur responsabilité à l'égard de leurs employés. Pour faire face au ralentissement économique, les entreprises devraient avoir recours primo aux réserves de crise et secundo à l'instrument qu'est le chômage partiel. Une réduction du personnel ne doit être envisagée qu'en dernière option.
- b. La responsabilité entrepreneuriale doit être renforcée par la révision actuelle du droit des sociétés anonymes. Afin de contrecarrer certaines dérives des systèmes de rémunération et d'incitation, la politique salariale des entreprises suisses cotées en bourse doit être corrigée. Dorénavant, une réglementation globale et transparente en matière de rémunération portant sur l'ensemble du système de rétribution (y compris les parties de la rémunération liées au succès) et fixant clairement les critères d'évaluation et s'orientant vers la réussite à long terme de l'entreprise doit être approuvée par l'assemblée générale. Les salaires de la direction doivent être fixés par le Conseil d'administration et ceux du Conseil d'administration par l'assemblée générale. Le PDC rejette l'initiative « contre des rémunérations abusives » qui est contre-productive car elle brouille les responsabilités au sein de la direction de l'entreprise, elle encourage la réflexion à court terme et affaiblit la compétitivité de la place économique suisse.
- c. Lors de la révision actuelle du droit des sociétés anonymes, il y a lieu de mieux différencier les entreprises cotées en bourse de celles qui ne le sont pas (PME). Le PDC s'engage afin d'alléger le plus possible les charges des PME. La disposition visant à accorder à tout actionnaire le droit d'obtenir en tout temps des renseignements auprès des sociétés non-cotées en bourse doit notamment être rejetée. Par ailleurs, les comptes annuels des sociétés doivent être structurés de manière à ne pas entraîner de charges bureaucratiques inutiles pour les PME.
- d. Par une nouvelle réglementation sur le droit de vote dans les sociétés anonymes cotées en bourse, il convient d'une part d'éviter que des minorités s'emparent du pouvoir dans le seul but de maximiser les gains à court terme et d'autre part de garantir une gestion de l'entreprise sur le long terme. Dans le cadre de la révision actuelle du droit des sociétés anonymes, des mesures doivent être prises afin d'accroître la transparence sur la part du capital action détenue par chaque ac-

tionnaire. Par ailleurs, tous les actionnaires devraient autant que possible être inscrits et être également représentés à l'assemblée générale (représentation institutionnelle du droit de vote, actions dispo, pratique du vote vide).

3.4 Renforcer la place économique suisse

- a. La TVA doit être simplifiée. L'insécurité du droit en ce qui concerne la déduction de l'impôt préalable ainsi que les charges administratives liées à l'acquittement de la taxe doivent être sensiblement réduites d'ici le 1.1.2010.
- b. Dans le cadre de l'assurance contre les risques à l'exportation, il y a lieu de réduire les coûts de financement incombant aux exportateurs et de faciliter l'accès au financement d'exportations. Ainsi, il sera tenu compte de la nouvelle situation en matière de risques à l'exportation.
- c. Les moyens affectés à la promotion de l'image de la Suisse doivent être utilisés de manière ciblée pour promouvoir la place économique (surtout l'économie d'exportation) ; par exemple les moyens alloués à Présence Suisse doivent être engagés en priorité pour soutenir la promotion touristique.
- d. Les programmes publics d'investissement doivent se limiter aux domaines qui sont fortement touchés par les effets de la crise économique actuelle ainsi qu'à des projets prêts à être réalisés. Les priorités doivent être fixées en fonction des emplois que génèrent ces projets. Nous refusons de vastes paquets conjoncturels surdimensionnés : en général, ceux-ci produisent leurs effets trop tard, ils consolident uniquement des structures existantes et sont irresponsables du point de vue fiscal.

3.5 Garantir une assurance-chômage économiquement supportable

- a. L'assurance-chômage doit être consolidée financièrement. Le PDC soutient la révision prévue car elle est nécessaire pour garantir la pérennité de cette assurance sociale. A l'heure actuelle, une réduction des prestations serait toutefois difficilement supportable pour les employés tout comme une augmentation des charges ne pourrait que difficilement être supportée par les entreprises et les employés.
- b. C'est pourquoi le PDC demande de renoncer à de telles mesures durant la phase de récession. L'entrée en vigueur de la révision de l'assurance-chômage, qui prévoit aussi bien des mesures au niveau des prestations que des augmentations de cotisations, doit être reportée jusqu'en 2012.
- c. La préservation des postes de travail est le principal défi en période de récession économique. Ceci étant, le prolongement de l'indemnité en cas de chômage partiel est également une décision centrale de ce deuxième paquet conjoncturel. Ainsi les entreprises qui n'ont plus suffisamment de travail auront la possibilité de recevoir des indemnités durant une plus longue période en cas de chômage partiel. Pour les industries d'exportation, cette mesure est l'aide la plus efficace. Toutefois, il est important que ces indemnités soient versées sans délai aux entreprises.